

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à vingt heures et quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Bégrolles en Mauges, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de M. Pierre-Marie CAILLEAU, Maire de la Commune.

Présents : M. Pierre-Marie CAILLEAU, Mme Joëlle POUDRE, M. Arnaud METAYER, Mme Catherine PAPIN, Mrs Michel CHEVALIER, Laurent LARGEAU, René RIPOCHE, Didier BUCELET, Mme Liliane MARTIN, M. Anthony PINEAU, Mme Virginie SUPIOT, M. Aurélien THOMAS, Mmes Emmanuelle BUREAU et Caroline RIPOCHE.

Excusés : Mmes Corine CHAUDON, Marie-Christine GALY, M. Jean-Pierre CASSIN, Mme Catherine SURUSCA et M. Ludovic CORABOEUF.

A donné pouvoir : Mme Corine CHAUDON à Mme Virginie SUPIOT, Mme Marie-Christine GALY à M. Arnaud METAYER, M. Ludovic CORABOEUF à M. René RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Mme Caroline RIPOCHE.

Convocation du 25 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : **19**

Nombre de Conseillers présents : **14**

Conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 13 juillet 2021.

.....

M. Le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du 14 juin 2021. M. Laurent LARGEAU indique au Conseil, qu'en page n° 20 du PV, dans le paragraphe « Tous à vélo », il doit être indiqué « Mme Emmanuelle BUREAU » et non pas « M. Laurent LARGEAU ». La rectification sera effectuée sur le PV définitif.

DÉMOGRAPHIE

Situation démographique 2021, arrêtée au 02 juillet 2021 :

	Naissances	Mariages	Décès
Janvier 2021	1	0	1
Février 2021	1	0	0
Mars 2021	2	0	1
Avril 2021	0	1	1
Mai 2021	0	0	2
Juin 2021	2	2	0
Juillet 2021	0	2	0
TOTAL ANNÉE 2021	6	5	5

Changement d'appellation de voie : rue de l'Ancienne Mairie

Mme Joëlle POUDRE, Adjointe à "l'Urbanisme", rappelle au Conseil, que la Mairie de Bégrolles en Mauges, a changé de situation géographique en 2006. Celle-ci est implantée actuellement au n°11 rue d'Anjou et se trouvait auparavant au n°44 rue des Mauges.

Aussi, la commission "Urbanisme" propose de changer l'appellation de la rue de la « Mairie », qui se trouve en face du bâtiment qui abritait l'ancienne mairie, en rue de « l'Ancienne Mairie ».

Après débat, M. Le Maire propose au Conseil, de délibérer sur le sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à cette nouvelle appellation.

ECLAIRAGE PUBLIC

Mme Poudré, Adjointe en charge de l'urbanisme, fait un point sur l'éclairage public de notre Commune.

Cet éclairage public compte 394 points éclairants : 6 lampes « ballon » (dont 5 seront bientôt changées dans le cadre de l'effacement des réseaux), 17 lampes à iodure métallique, 195 lampes à LED, et 176 autres. La fin de l'optimisation de ces points éclairants est à programmer encore sur quelques années, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter, et du budget nécessaire.

12 armoires commandées par des horloges, ainsi que 6 autres armoires, règlent l'allumage et l'extinction des points éclairants.

Actuellement l'éclairage public est éteint chaque nuit entre 22h30 et 6h30, sauf pour trois carrefours et quelques autres points le long de la rue principale.

La Commission urbanisme propose d'apporter deux modifications à cette programmation (en dehors des points qui restent allumés toute la nuit) :

- Ne pas déclencher l'éclairage pendant l'été
- Avancer l'extinction des points lumineux à 22h au lieu de 22h30

Ces deux modifications permettraient des économies importantes pour notre commune, et contribueraient à diminuer la pollution lumineuse, nuisible pour la biodiversité.

Ces modifications pourraient être envisagées à moindre frais lors de la maintenance annuelle effectuée par le SIEMML, au printemps 2022, puisque cette maintenance est comprise dans le contrat qui nous lie à ce syndicat.

D'ici là, les élus sont invités à réfléchir à ces propositions : il faudrait par exemple déterminer les dates de l'extinction estivale, et réfléchir à la possibilité d'avancer l'extinction des points lumineux. Il s'agit de savoir quels sont les points lumineux vraiment nécessaires en soirée. Les autres communes de l'AdC sont aussi engagées dans cette réflexion, et pour certaines, ont déjà pris des décisions.

Une communication importante, voire une réunion publique visant à expliquer clairement et précisément les enjeux liés à cet éclairage public, permettraient ensuite au Conseil de prendre une délibération en toute connaissance de cause.

Intégration des parcelles cadastrées section AD n°206, n°148 et n°150 dans le Domaine public.

M. Le Maire informe le Conseil, que certaines parcelles acquises par la Commune, dans le cadre de l'aménagement récent du Centre-bourg, apparaissent dans le Domaine privé de la Commune et doivent maintenant intégrer le Domaine public communal.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AD n°206, d'une surface de 5671 m² correspondant à la rue des Maffois, ainsi que les parcelles cadastrées section AD n°148 et n°150, d'une surface respective de 187 m² et 298 m², correspondant à l'allée des Forges.

M. Le Maire propose au Conseil, de régulariser la situation et d'intégrer l'ensemble des parcelles énumérées ci-avant, dans le Domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'intégrer l'ensemble des parcelles énumérées ci-avant, dans le Domaine public.
- **CHARGE** M. Le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires auprès des services du Cadastre.
- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RESTAURANT SCOLAIRE

***Appel à projets départemental «Soutien à l'alimentation locale et solidaire »**

Mme Catherine PAPIN, Adjointe aux « Affaires scolaires », informe le Conseil, que concernant le Restaurant scolaire, un dossier d'appel à projets a été élaboré auprès du Département, dans le cadre du plan de soutien à l'Alimentation locale et solidaire.

A l'aide du vidéo-projecteur, M. Le Maire expose au Conseil, un tableau de financement prévisionnel du projet. Son coût estimatif total s'élève à 43 126,86 €.

La subvention qui sera obtenue par ce plan de relance couvrira 40 % du coût du projet, soit au maximum 17 248,74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-**EMET** un avis favorable à l'appel à projet départemental « Soutien à l'Alimentation locale et solidaire », dans le cadre du plan de relance, présenté par M. Le Maire et Mme PAPIN.

- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'un de ses Adjointes, à signer tout document se rapportant à ce dossier

***Matériels pour Cantine scolaire**

Mme Catherine PAPIN, Adjointe aux « Affaires scolaires » et M. Michel CHEVALIER, Adjoint aux « Bâtiments » informent le conseil qu'un devis émis par l'ets ABCP a été retenu pour le Restaurant scolaire, pour l'acquisition de quatre matériels :

batteur Sammic, cellule de refroidissement, table centrale et sauteuse multifonction

pour un total de 24 138,59 € TTC

Le Conseil **EMET** un avis favorable à ce devis.

***Tarif des repas du Restaurant scolaire, pour les familles n'ayant pas inscrit leurs enfants au préalable à la Cantine.**

Mme Catherine PAPIN, Adjointe aux « Affaires scolaires », informe le Conseil, qu'un petit nombre d'enfants sont accueillis ponctuellement au Restaurant scolaire, sans y avoir été inscrits au préalable, par leurs parents.

Cela entraîne des complications pour la logistique et l'organisation du service de Cantine.

Aussi, la commission « Restaurant scolaire » propose à compter de l'année scolaire 2021/2022, de facturer ces repas de Cantine aux familles concernées, à un prix plus élevé que le tarif de base de 4,15 €, prévu pour l'année scolaire 2021/2022 (délibération référencée DCM33-2021 du 10 mai 2021) .

La commission suggère d'établir un tarif de 5 € par repas, pour les familles qui n'auraient pas inscrit au préalable leurs enfants au Restaurant scolaire.

Après débat, M. Le Maire propose au Conseil, de délibérer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à compter de l'année scolaire 2021/2022, d'établir un tarif de repas de Cantine de 5 €, pour les familles n'ayant pas inscrit leurs enfants au préalable au Restaurant scolaire

***Fréquentation du Restaurant scolaire**

Mme Catherine PAPIN, Adjointe aux « Affaires scolaires » informe le Conseil que :
2521 repas ont été servis, durant le mois de juin 2021 à la cantine scolaire, soit en moyenne par jour, 148 repas : 99 repas pour les petits et 60 repas pour les plus grands.

DIVERS

Pôle Enfance

M. Michel CHEVALIER, Adjoint aux « Bâtiments », informe le Conseil, de l'évolution des travaux du Pôle Enfance. La réunion de chantier a été annulée aujourd'hui même et repoussée à la semaine n°29.
Problème de livraison de matériaux : 5 ouvrants n'ont pas pu être montés.

M. Le Maire réagit aux propos tenus lors d'une réunion du « Comité Enfance », selon lesquels les travaux d'extension du Pôle Enfance auraient été élaborés sans concertation. Il convient donc de rappeler que ce projet a été élaboré dès le départ, au cours du précédent mandat, en concertation avec tous les utilisateurs potentiels, association Les Loustics et parents d'élèves notamment. Si le permis de construire a été accordé, c'est que toutes les règles et normes d'accessibilité et de sécurité y ont été prévues, et incluses dans le cahier des charges destiné aux entreprises lors de l'appel d'offres, dûment contrôlé par les services de l'Etat. Depuis le lancement du chantier, M. Michel CHEVALIER, Adjoint aux « Bâtiments », suit les réunions de chantier avec assiduité, en tant que représentant du maître d'ouvrage. A chaque fois que cela est nécessaire, c'est-à-dire très souvent, il écoute et informe les utilisateurs (professionnels des Loustics), et

recueille leur avis quant aux choix de certains matériaux et à l'aménagement précis des locaux. Chaque chantier est soumis à des aléas : ici ce sont principalement les retards constatés régulièrement dans la livraison des matériaux, ce qui aura des conséquences sur la livraison du bâtiment. Il faut également préciser que le rôle du comité Enfance est de travailler sur la coordination entre les trois structures présentes dans le pôle éducatif : l'école, le restaurant scolaire, et le périscolaire, en mettant éventuellement en place des actions favorisant ces liens.

Enfin, un dernier rappel s'impose : ce chantier, comme tous les autres, est interdit au public, y compris en l'absence des entreprises.

Fresques

Mme Joëlle POUDRE, Adjointe à « l'Urbanisme », informe le Conseil, qu'en partenariat avec l'AdC, elle a demandé à l'école d'art du choletais s'il était possible de réaliser deux fresques sur la Commune : l'une sur le mur de la place Jean-Victor Tharreau et l'autre sur le mur du quai de bus. Suivant la réponse qui sera faite, un partenariat pourrait s'engager sur ce projet. Pour l'instant, rien n'est cependant décidé.

M. Laurent LARGEAU et Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillers Municipaux précisent, que la réalisation d'une fresque place Tharreau figure dans les idées suggérées par le Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil **EMET** un avis favorable aux deux projets.

Espaces verts

-Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillère Municipale, informe le Conseil du mauvais état dans lequel se trouve le chêne rouge, situé dans le jardin Métayer et rappelle que cet arbre, déjà été expertisé, est devenu dangereux pour les personnes qui le fréquentent.

Il est suggéré d'établir une nouvelle expertise ou bien d'abattre le chêne.

Après débat, le Conseil **DECIDE** de procéder à l'abattage de cet arbre.

-Mme BUREAU rappelle au Conseil qu'une expertise a été réalisée en 2016, sur les 4 cyprès du cimetière.

L'étude avait préconisée alors, la coupe de l'un des cyprès. Mais celle-ci s'avère délicate.

Après débat, il est décidé de valider un devis de 372 € TTC, pour une expertise plus approfondie.

-Mme BUREAU informe le Conseil, qu'elle a rencontré récemment le responsable des services techniques.

Il est suggéré d'espacer les tontes sur les espaces verts, dans le cadre du respect de la biodiversité.

Le Conseil **EMET** un avis favorable à la démarche, qui devra être accomplie en pleine concertation avec les services techniques.

Culture

Mme Liliane MARTIN, Conseillère Municipale, informe le Conseil, que lors de la dernière commission Culture de l'AdC, il a été décidé d'organiser sur Bégrolles, l'animation « Sur les bancs de l'école ». Une réflexion commencera sur le sujet à partir de janvier 2022, en partenariat avec « la Bonne mémoire Bégrollaise » et il faudra arrêter une date pour cette manifestation.

Service civique

M. Laurent LARGEAU, Conseiller Municipal, informe le Conseil, que le dossier pour le Service civique est bien avancé. Il faut déterminer un local avec accès internet pour le futur agent recruté, chargé de la lutte contre la fracture numérique

Transformateur rue des Sports

M. Laurent LARGEAU, Conseiller Municipal, informe le Conseil que le chantier de jeunes pour la réalisation de la fresque sur le transformateur rue des Sports, se déroulera les 18,18 et 20 août prochain.

Jardins partagés et solidaires

Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillère Municipale, informe le Conseil, que les premiers légumes des « Jardins partagés et solidaires » commencent à donner.

Les personnes défavorisées sont prioritaires pour l'attribution des produits, mais il y a peu de demandes pour l'instant. Une réflexion est engagée pour un partenariat avec le CCAS.

Conseil Municipal des jeunes

M. Laurent LARGEAU et Mme Emmanuelle BUREAU, Conseillers Municipaux, informent le Conseil, que le Conseil Municipal des jeunes, élu le 22 juin 2021, s'est réuni pour la première fois le 03 juillet dernier. Les jeunes Elus travailleront par groupe sur quatre grandes thématiques :

Le lien intergénérationnel, l'environnement, les aménagements pour les enfants et la vie de la Commune.

Communication

-Mme Virginie SUPIOT, Conseillère-Déléguée à la « Communication », informe le Conseil qu'un flash infos spécial été pour les associations sera réalisé.

- Mme SUPIOT informe également le Conseil, que la société Médiaplus propose gratuitement des plans de la Commune de Bégrolles et de ses écarts, dont le financement serait assuré par des encarts publicitaires payés par des commerçants, pas forcément situés sur la Commune.

Après débat, le Conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à la démarche.

AFFAIRES SOCIALES

Demandeurs d'emploi

Mme Catherine PAPIN, Adjointe aux « Affaires sociales » communique la situation du nombre de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi en 2021 :

Mois	Hommes	Femmes	Total
janvier 2021	35	52	87
Février 2021	35	51	86
Mars 2021	36	51	87
Avril 2021	36	54	90
Mai 2021	33	54	87
Juin 2021	33	51	84

Le Maire
Pierre-Marie CAILLEAU



PROCHAINE REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 à 20h30 en Mairie de Bégrolles en Mauges